



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE  
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

-----  
**SMT 62**  
**LE PORTEL**  
**AUTORISATION D'EXPLOITATION**

Par arrêté préfectoral du 25 janvier 2013, la société SMT 62 dont le siège social est situé 20 rue des Dunes à Le Portel , sous réserve du respect des prescriptions annexées au présent arrêté, est autorisée à exploiter une installation de broyage et congélation de sous-produits provenant de la transformation du poisson, des ateliers de découpe de viande et des abattoirs d'une capacité maximale de 140 tonnes/jour sur son site de LE PORTEL.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique - Section installations classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.